

COMMISSION THEMATIQUE USAGES DU 16 NOVEMBRE 2012

LISTE DES PARTICIPANTS

Monsieur	BARBARIN	CD AVIRON 94 – Président de la Commission
Madame	AUGER	FF RANDONNEE PEDESTRE COMITE REGIONAL 93
Monsieur	BES	REGION ILE DE FRANCE
Madame	BEYELER	SAINT MAUR DES FOSSES
Madame	CHAMAILLARD	CD RANDONNEE PEDESTRE 94
Monsieur	CHENINI	GOURNAY
Monsieur	DEBARRE	SYNDICAT MARNE VIVE
Madame	DERUMIGNY	DRIEE IDF
Madame	DESSAGNES	SOUS PREFECTURE DE NOGENT
Monsieur	DUARTE	CDT 93
Monsieur	FOUCHE	ENPC/LEESU
Madame	GRAVIER	NEUILLY SUR MARNE
Monsieur	HUETTE	FPPMA 75-92-93-94
Monsieur	IDOUX	FPPMA 75-92-93-94
Monsieur	LE MORELLEC	UFC QUE CHOISIR
Madame	LE TOUX	CONSEIL GENERAL 94 - DSEA
Monsieur	PAJON	DRIEA - UTEA 94
Monsieur	ROBLOT	CDT 94
Monsieur	TROCHON	FPPMA77
Madame	VEDEL	AU FIL DE L'EAU
Madame	VEYRIRAS	CA EST ENSEMBLE
Monsieur	VILLARD SICHEL	EAU DE PARIS
BUREAU D'E	TUDES	
Madame	COLL	ADAGE
Monsieur	LEGUY	ADAGE
Monsieur	NARCY	ASCA
Madame	CHEVILLOTTE	ASCA
Madame	ABHERVE	ASCA

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du récit rétrospectif et du décor territorial (matin)
- 2) Présentation de ce qui est « en jeu » sur le territoire du SAGE (matin)
- 3) Restitution des travaux des ateliers (après-midi)

Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama. Il donne une lecture plus visuelle (avec des cartes, photos, graphes) du rapport papier envoyé préalablement à la réunion. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE (www.sage-marne-confluence.fr)

Le point 2) a également fait l'objet d'un diaporama. Merci de vous y référer en complément du compte-rendu ci-dessous.



M. MAHEAS (Maire de Neuilly-sur-Marne) accueille les participants dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Il explique que pour Neuilly-sur-Marne, la Marne est essentielle. Son premier arrêté pris en tant que Maire portait d'ailleurs sur l'interdiction de la baignade en Marne. Cette-dernière avait, depuis cette époque, été délaissée, les collectivités locales jusqu'à la Région s'y étaient désintéressées. Ce n'est que depuis quelques années que l'engouement est revenu. L'aménagement du parc départemental de la Haute-Ile est un bon exemple de la redécouverte de cet ancien lit de la Marne et de la mise en valeur du site pour préserver sa faune. M. MAHEAS affirme que les personnes ne se sont pas suffisamment appropriées la Marne. Il estime ainsi qu'il est possible de vivre en milieu inondable de façon intelligente. En conservant les espaces naturels de la Haute-Ile et les autres espaces verts de Neuilly-sur-Marne, il juge nécessaire de développer des secteurs de la ville non encore urbanisés pour atteindre les objectifs de construction de 70 000 logements par an à l'échelle du Grand Paris. M. MAHEAS estime qu'il est possible de faire encore mieux pour partager la rivière, retrouver des ambiances agréables et valoriser la Marne (il cite l'opération Neuilly-plage). Enfin, M. MAHEAS excuse l'absence de M. TREGOUET, adjoint à la ville de Neuilly-sur-Marne en charge notamment du suivi du SAGE et souhaite bon courage aux participants pour la réunion qui s'ouvre.

M. BARBARIN (CDA 94 – Président de la commission « Usages ») rappelle que beaucoup d'usages sont présents sur la Marne et les berges de nos cours d'eau. La réunion d'aujourd'hui marque le passage de l'état des lieux du SAGE, qui était particulièrement fourni, à la phase de diagnostic, qui va permettre de définir quelles sont les priorités de notre territoire et de révéler les conflits potentiels.

1. Presentation du recit retrospectif et du decor territorial du sage

Le bureau d'étude explique que la phase de diagnostic marque le passage d'une mise à plat des connaissances techniques (phase d'état des lieux) à une vision plus stratégique du territoire. Les commissions précédentes insistaient sur le partage de connaissances, celles qui s'annoncent recherchent le partage d'un regard stratégique. Le diagnostic devra révéler ce qui est synergique et ce qui doit être concilié.

Le bureau d'études ajoute que ce diagnostic sera éclairé par un « Récit rétrospectif », qui explique l'évolution du territoire dans ses rapports à l'eau. Les textes de loi et les guides méthodologiques d'élaboration des SAGE n'imposent pas la rédaction de ce récit. Néanmoins, le bureau d'études a souhaité faire cet exercice, considérant que « toute réflexion prospective doit s'appuyer sur une bonne rétrospective ». En résumé, comprendre d'où l'on vient pour définir vers où on veut aller. L'état des lieux donnait une photographie du territoire, le récit en est le film. Il donne une vision dynamique des choses et permet de mieux comprendre l'évolution du territoire, les grandes forces qui l'ont accompagné, et donc l'héritage avec lequel il faut aujourd'hui composer.

Un diaporama assure le support de la présentation du récit rétrospectif.

RECIT RETROSPECTIF: DE 1960 A 1990

M. TROCHON (FPPMA 77) partage ce qui est exposé dans cette première période. Elle révèle bien que les enjeux de l'époque n'étaient pas les même que ceux d'aujourd'hui.

Mme AUGER (CD Randonnée Pédestre 93) note qu'en dépit d'un contact moindre avec la Marne par les habitants de Seine-Saint-Denis, ceux-ci apprécient de se promener sur les bords de Marne. A ce titre, elle estime qu'il y a un vrai enjeu à préserver ce cadre attrayant pour les promeneurs.

M. BARBARIN (CDA 94) explique que les années 1980 ont marqué le passage d'une pratique de compétition de l'aviron vers une pratique de loisir. Aujourd'hui, seuls 30% des adhérents pratiquent l'aviron en compétition, ce qui montre la volonté du public de retrouver des activités de loisirs en lien avec la Marne.

M. TROCHON (FPPMA 77) poursuit en indiquant que cette recherche de loisirs liés à l'eau se ressent également auprès des personnes et territoires qui ne sont pas entourés d'eau. Le département de Seine-Saint-Denis compte ainsi un grand nombre de pêcheurs qui viennent s'exercer en Seine-et-Marne. Il note néanmoins que, au cours des décennies passées, l'urbanisation du territoire et les aménagements des bords de Marne qui y ont été associés n'ont pas bien été appropriés par les usagers de la rivière, ce qui a engendré la désertification des bords de Marne à une époque.

M. ROBLOT (CDT 94) rappelle que la Marne était un lieu de loisirs majeur au début du XXè siècle, avec une fréquentation impressionnante. Il y avait des fêtes sur les berges, du canotage sur la Marne. Dans l'après guerre, les activités liées à la rivière se sont orientées vers une pratique plus sportive. Puis la tendance s'est à nouveau inversée dans les années 1990 avec un regain d'intérêt pour la Marne comme lieu de vie et de loisirs. Un fait marquant selon lui est la création du Syndicat Marne Vive au début des années 1990. Un grand nombre de communes s'étaient alors rassemblées dans ce syndicat pour améliorer la qualité de l'eau, préalable indispensable à la réappropriation de la rivière par les habitants. Aujourd'hui, des villes comme Noisy-le-Grand, qui ont longtemps tourné le dos à la Marne, changent complètement d'approche et développent des projets ambitieux de revalorisation des bords de Marne.

Mme CHAMAILLARD (CD Randonnée Pédestre 94) estime qu'avant même les années 1990, des circuits de randonnée s'étaient déjà développés (GR14 par exemple). En inscrivant aujourd'hui ces circuits au PDIPR, cela permet de protéger les rives de la Marne. Mme AUGER (CD Randonnée Pédestre 93) confirme l'importance de la protection de ces sentiers de randonnée.

RECIT RETROSPECTIF: DE 1990 A NOS JOURS

Mme CHAMAILLARD (CD Randonnée Pédestre 94) n'est pas tout à fait d'accord pour dire que le Morbras est peu valorisé. Elle note que le GR 14 longe une partie du Morbras et traverse le Parc Départemental du Morbras. Elle convient néanmoins que le Morbras est surtout connu par la population locale. Elle ajoute enfin qu'il n'est pas forcément pertinent de développer des sentiers tout le long des cours d'eau, au risque de les dénaturer.

M. LE MORELLEC (UFC Que Choisir) explique ne pas trop être d'accord également sur cette appréciation négative du Morbras. Le Morbras traverse en effet la Forêt de Ferrières, passe par Roissy-en-Brie dans un cadre assez bucolique et sa confluence avec la Marne présente un réel intérêt malheureusement non exploité.

M. DEBARRE (animateur) valide cette impression mais explique l'appréciation « négative » du Morbras par son caractère assez morcelé, offrant tantôt des secteurs à vrai potentiel de mise en valeur, tantôt des secteurs plus dégradés et peu attrayants.

M. IDOUX (FPPMA 75-92-93-94) confirme que les installations en place ne sont pas toujours adaptées à l'accueil du public et qu'il faut veiller à ce que la fréquentation n'impacte pas les milieux environnants.

Mme AUGER (CD Randonnée Pédestre 93) indique que le comité de randonnée réfléchit à faire un lien entre le Parc de la Haute Ile et la forêt de Bondy pour éviter l'engorgement d'un même site.

M. TROCHON (FPPMA 77) relève que la qualité médiocre de l'eau a dévalorisé les cours d'eau. De plus, le fait d'avoir modifié leur fonctionnement hydraulique naturel, en imperméabilisant le territoire, cause aujourd'hui des montées en charges parfois brutales et dangereuses qui déprécient ces cours d'eau.

M. DUARTE (CDT 93) estime qu'il y a aujourd'hui un vrai potentiel touristique à valoriser : l'existence de ports de plaisance, du Parc de la Haute Ile, du camping de Neuilly-sur-Marne, ainsi que les offre de croisières sur la Marne son autant d'atouts du territoire sur lesquels s'appuyer.

M. TROCHON (FPPMA 77) trouve que les échangent se focalisent beaucoup sur la Marne. Or, il constate que le caractère fluctuant de celle-ci (crues occasionnelles en hiver) incite la population à se tourner vers d'autres sites comme les étangs du Val-Maubuée, qui servent en quelques sortes de lieux de substitution.

M. BARBARIN (CD aviron 94) pointe ici la saisonnalité des activités de loisirs. On observe ainsi une forte fréquentation autour des rivières les beaux jours et en été mais une fréquentation beaucoup plus faible en hiver ou par temps de pluie. Les conflits d'usages observés en certaines occasions ne sont donc pas permanents mais se cristallisent en certaines occasions/circonstances.

M. BES (Région Ile-de-France) note que le récit insiste sur les investissements et travaux réalisés. Or, c'est souvent la gestion et l'entretien qui font défaut aujourd'hui.

M. LE MORELLEC (UFC Que Choisir) explique avoir constaté que les personnes qui se promènent sur les bords de Marne sont plus nombreuses au niveau des espaces bien aménagés, lorsque les berges sont attrayantes. Il s'interroge alors sur le lien possible entre des berges austères et la présence d'habitat social sur la rive. Plusieurs participants ne semblent pas partager cet avis mais relèvent que la question mérite d'être posée. M. NARCY (Bureau d'études AsCA) explique que le type d'aménagement des berges existant est souvent un héritage historique lié à des secteurs plutôt bourgeois ou au contraire privilégiant la mixité sociale, sans toutefois établir un lien de causalité. Mme BEYELER (Saint-Maur) ajoute que la vocation des voies qui longent la Marne a aussi son importance. A Saint-Maur par exemple, certaines voies sur berges utilisées pour le transit routier ne sont pas du tout appropriées par la population car n'ayant qu'une vocation de transport.

LES GRANDS DETERMINANTS

Le bureau d'étude explique que le décor territorial qui est ici dépeint relève de déterminants souvent externes au territoire du SAGE. Le SAGE n'a pas vocation à infléchir ces orientations extraterritoriales mais à défendre les enjeux liés à l'eau qui s'y rattachent.

M. HUETTE (FPPMA 75-92-93-94) s'interroge sur la croissance annoncée de Ports de Paris et de la possible privatisation de linéaires de berges qui en résulterait. Il craint de voir un certain nombre d'espaces, sous la gestion de Ports de Paris, changer d'affectation à l'avenir.

M. BARBARIN (CD aviron 94) note que le trafic fluvial se concentre essentiellement autour du Port de Bonneuil, sur le territoire du SAGE. Le gabarit du tunnel de Joinville et du canal de Chelles limitent de fait le trafic sur les portions situées plus en amont du Port de Bonneuil.

M. DEBARRE (animateur) indique être associé à l'élaboration du Schéma de services portuaires de Ports de Paris, qui a vocation à donner plus de transparence aux perspectives de développement du transport fluvial, en associant les acteurs locaux à ces réflexions. Ports de Paris est justement en train de définir sa stratégie de développement territorial par le biais de ce schéma.

2. CE QUI EST « EN JEU » SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

Le bureau d'études présente les 4 éléments « en jeu » relatifs à la commission « Aménagement », à savoir :

- Le partage de la voie d'eau entre les navigations, les sports et loisirs sur l'eau ;
- Les berges et bords de Marne comme espaces de ressourcement, de sports et loisirs diversifiés et de lien social ;
- La redécouverte des affluents de la Marne et de leurs berges ;
- La compatibilité des usages avec la qualité des milieux aquatiques et humides qui les supportent.

Sur le premier « en jeu », M. BARBARIN (CD aviron 94) et M. CHERY-DROUET (CD Canoë-kayak 94) indiquent que le constat de la saturation de certains clubs d'aviron ou de canoë-kayak n'empêche pas la création éventuelle de nouveaux clubs à l'avenir.

M. IDOUX (FPPMA 75-92-93-94) demande que l' « en jeu » 3 insiste sur la question des interfaces entre la Marne et ses affluents, car ce sont des secteurs assez stratégiques à valoriser.

M. TROCHON (FPPMA 77) remarque que sur l' « en jeu » 4, la Fédération de pêche est déjà dans une démarche de concilier activité de pêche et préservation des milieux aquatiques, l'un n'allant pas sans l'autre.

M. CHERY-DROUET (CD Canoë-kayak 94) ajoute que la fédération de canoë-kayak est agréée par le Ministère de l'Ecologie. La commission patrimoine nautique s'intéresse ainsi aux aspects sécuritaires et environnementaux (mise en œuvre de la LEMA, aménagement d'ouvrages hydrauliques, etc)

M. IDOUX (FPPMA 75-92-93-94) explique que les usages peuvent aussi valoriser les milieux aquatiques par des panneaux de sensibilisation pour les promeneurs par exemple. Il ne faut donc pas s'intéresse au lien de compatibilité mais aussi aux liens synergiques qui peuvent être créés entre usages et milieux naturels.

M. BES (Région Ile-de-France) témoigne, en tant que pratiquant de canoë-kayak, organiser des opérations de nettoyage des berges de façon bénévole sur les communes de Noisy, Neuilly-sur-Marne ou encore autour des îles de Chelles.

3. TRAVAUX EN ATELIERS: RESTITUTION

En souligné, les éléments que l'on retrouve dans plusieurs cases

ATELIER: « LE PARTAGE DE LA VOIE D'EAU ENTRE LES NAVIGATIONS, LES SPORTS ET LOISIRS SUR L'EAU »

ATOUTS	FAIBLESSES
Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu?	Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?
 Un ancrage historique des usages de l'eau Des usages bien organisés: clubs, associations, fédérations sportives, Ports de Paris Une diversite des activités y compris transport commercial Un tissu associatif très large, social et intergénérationnel, y compris les scolaires Une prise en compte du partage de l'eau par les acteurs: dans l'ensemble assez bien reconnu Des acteurs reconnus qui prennent en charge la gestion eau (convention) Une compétence particulière reconnue par les textes sur la surveillance: ex peche et asso => role d'alerte + élément féderateur pour les milieux aquatiques (competence et experience de terrain) La Marne: grande accessibilite – site remarquable Un tronçon reservé car non navigable 	 Fragilité de l'arrêté prefectoral du Val de Marne attaqué par certains représentants du ski nautique Navigation de vitesse peu encline au partage Fragilité de l'arrêté préfectoral de navigation 94, annulé Multiplicité des usages Poids economique des loisirs faible Bénévolat: peu formés et informés, pb renouvellement des compétences car complexité des contraintes réglementaires Non continuité de la navigation douce Entretien et gestion: nettoyage des cours d'eau faible Contrôle insuffisant: brigade de police fluviale Pas de coordination globale des aménagements des bords de Marne: pas de coordination des collectivités Variabilité de l'accessibilité de la Marne: pas toujours accessible Problème d'amenagement des pontons La Marne peu large par endroits, pas extensible Conflits d'usages Manque de representativité des différentes instances du point de vue de l'information legislative (transmission de l'information législative pas optimale) Equilibre entre les usages fragile
OPPORTUNITES	MENACES
Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte	De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial?
territorial?	
	 Une croissance du transport de marchandise affichée dans les documents de

- Une demande sociale de loisirs en hausse
- Connaissance de l'eau et protection
- DCE, loi sur l'eau, continuité navigation
- Volonté de réhabilitation des berges et accès à l'eau
- Développement croissant de l'activité pour les handicapés
- Demande scolaire pour activités sportives
- Développement tourisme et connaissance de l'Est parisien
- Labellisation, plan bleu, manifestations
- Poids économique de la Marne pour le tourisme (à valoriser)
- Réglementation : opportunité pour régler le partage de la voie d'eau
- Schémas portuaires de Ports de Paris

planification

- Conflits d'usages
- Organisation des informations, de plans directeurs
- Privatisation des berges ex de Ports de Paris
- Respect des procédures existantes
- Croissance transport de marchandise
- Montée de la pratique individuelle
- Montée de l'individualisme, du consumérisme, manque de solidarité
- Activités moins contrôlées dans un contexte de réduction des budgets de l'Etat
- <u>Demande sociale des loisirs en hausse</u> et croissance des plaisanciers, d'où :
 - o Déterioration des berges à cause du batillage (à cause augmentation des loisirs liés à l'eau)
 - o Risque de pollution par les dechets
 - o Aménagements incontrôlés
 - o Cohabitation des usages et enjeux de sécurité
- Politique de végétalisation en croissance qui peut entrer en concurrence avec la voie d'eau car en milieu urbain prend sur la largeur

ATELIER: « LES BERGES ET BORDS DE MARNE COMME ESPACES DE RESSOURCEMENT, DE SPORTS ET LOISIRS DIVERSIFIES ET DE LIEN SOCIAL »

ATOUTS

Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu?

- Une identité historique des berges de la Marne comme lieu de détente
- Aménagements lourds bien ancrés dans le territoire : pistes, circulation douce
- Itinéraire linéaire facilitant le cheminement
- Frequentation importante
- Patrimoine immateriel = notorité des lieux (patrimoine bati, patrimoine fluvial, chansons, peintures, ...)
- Accessibilité des transports en commun

FAIBLESSES

Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu?

- Un manque de coordination des initiatives portées par les collectivités
- Des secteurs non valorisés
- Multifonctionnalité des espaces : pb de cohabitation des usages
- Manque de coordination des initiatives portées par les collectivités
- Secteurs non valorisés
- Valorisation d'un particularisme regional : l'appartenance au territoire ne se joue pas sur l'ensemble de la vallée
- Une certaine méconnaissance des lieux
- Une multiplicité des acteurs et des entités gestionnaires (donc beaucoup

- Tissu associatif developpé
- Dynamique de réappropriation assez générale portée par les collectivités, associations
- Tradition populaire de loisirs : fêtes populaires et sportives, traditions en évolution qualitativement et spatialement
- Pay sage de qualité
- Corridor écologique identifié et proche de Paris
- Cadre étendu de schémas planificateurs : une bonne planification, schéma environnemental des berges, SRCE, etc.
- Discontinuité des cheminements = atout pour les milieux naturels
- Multifonctionnalité des espaces

d'outils de type convention touchant beaucoup d'acteurs)

- Image vieillissante des territoires = la guinguette c'est un peu retro
- Saisonnalité: au delà de la fatalité des saisons, il n'y a pas d'activité adaptées à l'hiver
- Disparité dans le traitement des berges : pas d'homogénéisation des méthodes de qualification des berges, cela varie selon qui on est, l'histoire des lieux (par ex, on voit une différence de traitement des berges entre les secteurs => selon la présence historique d'activités industrielles ou de logements sociaux, on ne traiterait pas ces espaces pareil que des secteurs naturels plus attractifs)
- Discontinuité due au domaine privé
- Méconnaissance des pratiques et des usages des berges, les dernières études datent d'il y a 10 ans
- Intégration des aménagements portuaires

OPPORTUNITES

Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial?

- Une demande sociale de loisirs en hausse
- <u>Intégration des aménégaments portuaires</u> ...si c'est pensé cela peut être une opportunité
- Politiques publiques qui servent de cadre pour la revalorisation des berges: favoriser les déplacements doux, politique liées au changement climatique = comment valoriser l'eau en ville, les berges ont un rôle à jouer comme zones de respiration
- Manifestations qui mettent la Marne au centre
- Dézonage des tarifs des transports
- Aides exterieures type Agence de l'eau
- Dynamique du Grand Paris

MENACES

De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial?

- Une demande sociale de loisirs en hausse
- Le risque d'une perte d'identité « bords de Marne »
- <u>Aides exterieures type Agence de l'eau</u> qui ne correspondent pas toujours aux projets locaux : l'entrée n'est pas toujours la bonne
- Dynamique du Grand Paris
- Développement du fret fluvial : problème d'accès aux berges
- Surfréquentation de certains secteurs
- Baisse des finances publics et de l'Etat
- Fragilité des milieux : quel équilibre ?

ATELIER: « LA REDECOUVERTE DES AFFLUENTS DE LA MARNE ET DE LEURS BERGES »

ATOUTS Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu? Des initiatives émergentes FAIBLESSES Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu? Un état encore défavorable à la redécouverte de ces milieux

- Etang et petits cours d'eau : lieux de substitution à la Marne, parfois plus proches que la Marne elle-même
- Malgré un certain niveau de dégradation, poumons verts proches des centres urbains (petite trame verte et bleue)
- Inititiatives des collectivités locales pour redécouvrir, débuser les cours d'eau : point de démarrage positif
- Linéaire important qui permet des initiatives innovantes
- Associations qui font vivre l'histoire de ces rivières
- Aménagement urbain : valorisation des cours d'eau

- Aménagement urbain : dégradation des cours d'eau
- Statut juridique :
 - o cours d'eau qui ne sont plus identifiés comme cours d'eau
 - o cours d'eau souvent privés, les jardins arrivent jusqu'au bord des cours d'eau, accessibilité très limitée même si les collectivités ont des espaces assez importants que l'on peut valoriser.
 - o souvent les cours d'eau délimitent aussi les communes, donc des propriétaires differents sur des petits linéaires
- Maitrise du foncier mal connue
- Visuel malmené car étiage sévère (en été) et torrent (en temps de pluie), faiblesse écologique
- Inhospitalité en cas de débordements : ces cours d'eau font peur. Ce n'est pas toujours bien vu d'avoir un cours d'eau proche, d'autant plus que pas d'amenagement qui regulent localement, pour certains d'entre eux
- Méconnaissance des perceptions et usages : pas d'enquêtes et études
- Pas de vision globale de l'attractivité du territoire
- Pas de notion de territoire autour des cours d'eau, pas de lien d'identité autour de ces cours d'eau

OPPORTUNITES

Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial?

- Un cadre réglementaire exigeant (DCE)
- Une demande de loisirs en hausse... relayée par les politiques DCE, Grenelle, TBV
- Intiatives à faire émerger pour aller plus loin encore que ce qui existe : le SAGE!
- Projets d'amenagements à valoriser pour montrer les potentialités : vitrines reproductibles d'exemplarité
- Aménagement urbain futurs : quelle conception, quelle place de l'eau?
- Potentiels à valoriser : reservoirs écologiques
- Usages existants = potentiels à développer: promenade, rando, pêche (sur les étangs pas sur les cours d'eau), modélisme (bateau à voile)
- Merdereau : potentiel car s'écoule dans une trame verte (bois) avant d'être busé - l'objectif est de lui donner un début et une fin

MENACES

De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial?

- Le risque d'arbitrages défavorables en contexte de crise
- Le risque d'un développement urbain qui entérine l'absence de valorisation de ces cours d'eau
- Aménagements urbains futurs : quelle conception, quelle place de l'eau developpement économique et logement qui priment sur écologie - besoin de foncier
- Changement climatique: modification hydrologique, hydraulique, besoin en eau plus important, les nappes hautes qui alimentent ces cours d'eau qui pourraient être exploitées et donc s'assécher

ATELIER: « LA COMPATIBILITE DES USAGES AVEC LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES QUI LES SUPPORTENT »

ATOUTS

Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu?

- Des pratiques techniques plus orientées vers la protection des milieux aquatiques
- Un réseau associatif vigilant
- Surveillance : les usages permettent une surveillance des milieux aquatiques
- Zonages réglementaires existants : natura 2000, outils réglementaires
- Cadre de vie diversifié avec des paysages diversifiés : il y en a pour tous les goûts
- Evolution technique des activités et des savoirs faire
- Sensibilisation à l'environnement des usagers réguliers : atout mais faiblesse quand ils ne le sont pas (usagers occasionnels)
- Sensiblisation à l'environnement
- Outils financiers existants : projet de renaturation (ex : Région, AESN)

OPPORTUNITES

Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial?

- Un cadre réglementaire plus exigeant sur les milieux (DCE)
- Mutualiser les actions des différents acteurs
- La démarche SAGE
- Mouvance autour de l'écotourisme : pour valoriser les milieux et développer les activités
- Valoriser les retours d'expérience pour montrer la conciliation possible entre usages et milieux
- Extension de démarches menées sur la Seine par le CG 94 à la Marne
- Cadre réglementaire : classement liste 2, restauration des continuités qui pourraient être l'occasion de restaurer également les passes à canoë
- Développement de nouveaux usages

FAIBLESSES

Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu?

- Des arbitrages dispersés sans doctrine commune
- Manque de concertation : représentants associatifs et loisirs = ne sont pas associés à tous les projets
- Entretien et fonctionnement des projets d'aménagement déficients
- Un flou au niveau du « qui fait quoi »
- Manque de suivi partagé
- Méconnaissance des impacts des usages et de leurs aménagements sur les milieux du coup plus de mal pour contrer les impacts ou réduire les usages à des fins de protection - on ne peut pas décider arbitrairement si on a besoin de spatialiser ou pas les usages
- Manque de contrôle des usagers
- Manque d'adhésion des usagers pour les projets de restauration qui impactent leurs usages le temps des travaux ou qui ne voient pas l'opportunité pour d'autres usages
- Manque de sensibilité à l'environnement des usagers occasionnels

MENACES

De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial?

- Une demande sociale de loisirs en hausse
- Le risque d'une artificialisation croissante sous la pression de la démographie
- Une croissance du transport de marchandise affichée dans les documents de planification
- Baisse des adhérents en temps de crise,
- Diminution des budgets d'entretien et de fonctionnement
- Incertitude sur la politique de transport : pas de visibilité sur la politique de demain on a du mal à anticiper et à s'organiser pour limiter les impacts
- Pression foncière liée à l'urbanisation : impact sur les usages ou sur les milieux aquatiques
- Développement de l'attractivité et des incivilités qui vont avec : impact sur les milieux
- <u>Développement de nouveaux usages</u> (hydravion,...)

ELEMENTS DE SYNTHESE A CHAUD

Jean-Baptiste NARCY, ASCA

Dans les consignes données, il était demandé de couvrir les différentes dimensions dans la manière de qualifier les atouts, faiblesses, menaces et opportunités. Cela a été fait mais avec une pondération différente suivant les groupes.

— Pour les groupes ayant réfléchi sur les enjeux relatifs à la Marne (1, 2 et 4), il ressort que **le problème à gérer c'est l'attractivité**. Cela renvoie essentiellement à des **enjeux organisationnels**, les aspects techniques étant plus secondaires ou déjà acquis.

Le mot clé est ici : **équilibre fragile**. Beaucoup d'aspects organisationnels sont mis en atout : c'est cela qui permet de gérer l'équilibre précaire. Les menaces qui pèsent sur cet équilibre relèvent quant à elles d'enjeux socio-politiques : évolutions macro-socio et macro-économique qui pourraient bousculer cet équilibre local.

L'équilibre précaire renvoie également à des variables « double face » autour de la notion de diversité :

- Diversité des activités : une richesse mais source de conflit
- Diversité des espaces : atouts pour certains, faiblesses pour d'autres
- Diversité des acteurs : tout le temps mis en atout mais en même temps faiblesse, trop diffus, complexité, manque de visibilité
- Pour le groupe ayant réfléchi à l'enjeu 3 (affluents), **le problème c'est le vide** et non le trop plein. Du coup, ce qui ressort le plus ce sont des **enjeux techniques et sociologiques**.

En termes stratégique, cette distinction renvoie donc à deux dimensions différentes :

• Pour la Marne : la question de la gouvernance

• Pour les affluents : la question sociologique et technique Autre point en lien avec la commission « Milieux naturels », la continuité des usages : elle est recherchée mais peut s'avérer non synergique avec la préservation des milieux naturels où la discontinuité est parfois bénéfique.

SUITE DES TRAVAUX EN PHASE DE DIAGNOSTIC

Les personnes n'ayant pas pu assister à la réunion sont invitées à faire part de leurs remarques/compléments dès que possible et <u>au plus tard le mercredi 16 janvier 2013</u>.

Cette réunion de la commission « Usages » est l'unique de la phase de diagnostic du SAGE. Il est donc important que tout le monde puisse transmettre ses remarques à cette occasion.

Vous pouvez également contacter l'animateur du SAGE (Christophe DEBARRE – <u>christophe.debarre@marne-vive.com</u> – 01 45 11 65 71)

Le rapport provisoire du diagnostic sera présenté au Bureau de la CLE mi février puis adressé à la CLE pour une validation en mars 2013. La relecture du rapport de diagnostic par les partenaires du SAGE s'effectuera donc vraisemblablement entre le 25 février et le 18 mars 2013.